

Le 1^{er} juillet 2020

À tous les éleveurs

Objet : Ajustement rétroactif de la décision de la RMAAQ du 10 juin 2020

Madame, Monsieur,

Le 13 mai dernier, la RMAAQ avait accordé une suspension temporaire de la formule de prix actuelle, répondant ainsi à une demande des acheteurs qui voulaient atténuer le plus tôt possible les conséquences de la pandémie.

La RMAAQ avait alors établi que le prix devant être payé par les acheteurs, en vertu des articles 9.1 et 9.1.1 de la Convention de mise en marché des porcs, ne devait pas excéder la somme des deux montants suivants : 50 % du prix des porcs vivants (LM_HG201) + 50 % de la valeur de la carcasse reconstituée. À ce calcul, s'ajoutait la prime de 2 \$.

Le 10 juin dernier, la RMAAQ a publié sa décision quant à l'application de la formule de prix, avec la fenêtre 90 % - 100 % actuellement en vigueur en vertu de la Convention de mise en marché 2019-2022. Cependant, la décision ajoute une balise empêchant le ratio entre le prix des porcs vivants (LM_HG201) et la valeur de la carcasse reconstituée (LM_PK602) de descendre sous un seuil historique de 65 %.

Pour la période du 27 avril au 6 juin 2020, un ajustement a été calculé afin de considérer l'application de la formule selon la décision du 10 juin dernier. Les Éleveurs procéderont au traitement de ces ajustements le 10 juillet prochain. Pour les regroupements d'ententes et les semaines 2020-18 à 2020-23, l'ajustement aux 100 kg à l'indice 100 qui sera apporté figure au tableau ci-dessous :

Regroupement d'ententes	2020-18	2020-19	2020-20	2020-21	2020-22	2020-23
1 & 97 – Qualité Québec	-14,94	-38,37	2,01	14,07	15,21	7,42
4 – Nagano	-15,85	-38,43	2,00	14,36	16,00	7,56
21 – Olymel Plus	-12,90	-37,62	-0,20	13,82	15,71	8,00
44 – Olymel Pl. Sélection	N/A	N/A	3,61	11,35	16,72	11,84
47 - Lamarche	-14,19	-33,95	0,17	11,83	18,15	9,15
90 – Breton DBR	-13,03	-37,61	N/A	N/A	N/A	N/A

Dès maintenant, il vous est possible de consulter le détail de l'ajustement à venir dans l'onglet *Mon Dossier* du site <http://www.accesporcqc.ca/php/producteur/MonDossier/documents.php>.

À noter que le traitement de cet ajustement sera effectué par bénéficiaire, c'est-à-dire qu'un seul ajustement sera apporté pour l'ensemble des producteurs d'une même entreprise, soit sur le plus petit numéro de producteur de cette dernière.

Pour toute question ou pour le règlement de la somme due, n'hésitez pas à communiquer avec la Mise en marché au numéro sans frais 1-800 363-7672.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Keven Beauchemin, MBA, CPA, CA
Directeur – comptabilité et finances